



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°04-2023-203

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2023

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Agence Régionale de la Santé

04-2023-08-23-00005 - DÉCISION du 23 août 2023 portant modification de l'agrément n°46-04 de la société de transports sanitaires terrestres "EURL AMBULANCES DE L'UBAYE -04400 SAIN PONS" : Mise en circulation VSL. (4 pages) Page 3

04-2023-08-24-00003 - DÉCISION PROVISOIRE du 20 août 2023 portant modification de l'agrément n°48-04 de la société de transports sanitaires terrestres "SARL AMBULANCES VAL BLANCHE UBAYE - 04140 SEYNE-LES-ALPES": Mise en service AMBULANCE. (2 pages) Page 8

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-08-30-00004 - ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-001 du 30 août 2023 portant maintien en activité du capitaine Jean-Luc DARRIOULAT en qualité de sapeur-pompier volontaire. (1 page) Page 11

04-2023-08-30-00005 - ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-002 du 30 août 2023 portant cessation d'activité de Monsieur Jérôme BONNET en qualité de médecin capitaine de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours. (1 page) Page 13

04-2023-08-30-00006 - ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-003 du 30 août 2023 portant cessation d'activité de Madame Cécile MONNIER en qualité d'infirmière principale de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours. (1 page) Page 15

04-2023-08-30-00007 - ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-004 du 30 août 2023 portant cessation d'activité de Madame Virginie MORAUX en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours. (1 page) Page 17

04-2023-08-30-00001 - ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-005 du 30 août 2023 portant cessation d'activité de Madame Ingrid MEYER en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires. (1 page) Page 19

04-2023-08-30-00002 - ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-006 du 30 août 2023 portant nomination de l'adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires Julien Kerdanet aux fonctions de chef du centre d'incendie et de secours de Gréoux-les-Bains. (1 page) Page 21

04-2023-08-30-00003 - ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-007 du 30 août 2023 portant cessation d'activité de Madame Cécile MARET-PINTO en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours. (1 page) Page 23

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-08-23-00005

DÉCISION du 23 août 2023 portant modification
de l'agrément n°46-04 de la société de
transports sanitaires terrestres "EURL
AMBULANCES DE L'UBAYE -04400 SAIN PONS" :
Mise en circulation VSL.

Délégation départementale des Alpes de Haute-Provence
Pôle animation des politiques territoriales
Service réglementation

Décision du 23 août 2023
Portant modification de l'agrément n° 46-04 de la société de transports sanitaires terrestres
« EURL AMBULANCES DE L'UBAYE – 04400 SAINT PONS »
Mise en circulation _ VSL

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6312-1 à L. 6313-1 et R. 6312-1 à R. 6314-26 ;
- VU** l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative au patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire de l'intervention de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 septembre 2022, portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à compter du 3 octobre 2022 ;
- VU** l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules et des installations matérielles affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté n° 2012-10 en date du 23 février 2012, portant agrément définitif de l'entreprise de transports sanitaires « EURL AMBULANCES DE L'UBAYE – 04400 SAINT-PONS » ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté du 4 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand BIJU-DUVAL, en qualité de Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- VU** la décision du 9 juin 2022 portant modification de l'agrément n° 46-04 de la société de transports sanitaires « EURL AMBULANCES DE L'UBAYE – 04400 SAINT PONS » ;

CONSIDERANT la transmission des pièces justificatives du remplacement du VSL immatriculé DX 812 PP par le VSL immatriculé GQ 906 LN en date du 22 août 2023 ainsi que du contrôle de celui-ci en date du 23 août 2023 ;

SUR proposition du Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

DECIDE

Article 1 : La décision du 9 juin 2022 portant modification de l'agrément n° 46-04 de la société de transports sanitaires « EURL AMBULANCES DE L'UBAYE – 04400 SAINT PONS » est modifiée ainsi qu'il suit :

Dénomination : EURL AMBULANCES DE L'UBAYE

N° d'agrément : 46-04

Gérant : Monsieur Cédric HONORE

Siège social : Zone industrielle les Graves du Riou Bourdoux – 04400 SAINT PONS

Téléphone : 04.92.81.30.84 ou 06.18.46.91.06

Véhicules autorisés :

Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	Date 1 ^{ère} immatriculation	N° série
31/03/2017	Ambulance C / Type A (B)	MERCEDEZ	EK 439 XY	20/03/2017	WDF44770313234269
23/07/2019	Ambulance C type B	MERCEDEZ	FG 550 TN	06/06/2019	WDB9076331P006958
16/05/2022	Ambulance A type B	VOLKSWAGEN	GD 392 ML	13/12/2021	WV1ZZSYZM9062431
23/08/2023	VSL	SKODA	GQ 906 LN	28/07/2023	TMBCJ8NXXRY015747
03/12/2015	VSL	SKODA	DX 813 PP	25/11/2015	TMBCG7NE6G0119672
03/12/2019	VSL	SKODA	FL 877 WF	27/11/2019	TMBLK7NE510052314

Autorisation spéciale en période hivernale à compter du 7 décembre 2022 au 30 avril 2023 :

Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	Date 1 ^{ère} immatriculation	N° série
07/12/2022	Ambulance C / Type A	RENAULT	EF 094 DK	12/09/2016	VF11FL10254517390

Véhicule radié :

Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	Date 1 ^{ère} immatriculation	N° série
23/08/2023	VSL	SKODA	DX 812 PP	25/11/2015	TMBCG7NEXG0122607

Article 2 : La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et / ou de recours contentieux devant la juridiction administrative territoriale compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers et de sa notification pour les intéressés.

Article 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Digne les Bains, le 23 août 2023

Pour le directeur général et par délégation,
Le directeur départemental de la délégation
des Alpes-de-Haute-Provence,



Bertrand BIJU-DUVAL

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-08-24-00003

DÉCISION PROVISOIRE du 20 août 2023 portant modification de l'agrément n°48-04 de la société de transports sanitaires terrestres "SARL AMBULANCES VAL BLANCHE UBAYE - 04140 SEYNE-LES-ALPES": Mise en service AMBULANCE.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation départementale des Alpes de Haute-Provence
Pôle animation des politiques territoriales
Service réglementation



Décision provisoire du 24 août 2023

Portant modification de l'agrément n° 48-04 de la société de transports sanitaires terrestres « SARL AMBULANCES VAL BLANCHE UBAYE – 04140 SEYNE LES ALPES » Mise en service AMBULANCE

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6312-1 à L. 6313-1 et R. 6312-1 à R. 6314-26 ;

VU l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire de l'intervention de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret du Président de la République en date du 14 septembre 2022, portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à compter du 3 octobre 2022 ;

VU l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

VU l'arrêté du 5 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en services des véhicules et des installations matérielles affectés aux transports sanitaires ;

VU l'arrêté 2014014 0005 du 14 janvier 2014 portant agrément n° 48-04 de la société de transports sanitaires terrestres « SARL VAL BLANCHE UBAYE – 04140 SEYNE LES ALPES » ;

VU l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

VU l'arrêté du 4 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand BIJU-DUVAL, en qualité de Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

VU la décision du 22 août 2023 portant modification de l'agrément n° 48-04 de la société de transports sanitaires « AMBULANCES VOLPE – VAL BLANCHE UBAYE – 04140 SEYNE LES ALPES » ;

CONSIDERANT la transmission des documents relatif à la mise en service de l'ambulance immatriculée DL 605 KB en date du 21 août 2023 ainsi que du contrôle du véhicule en date du 24 août 2023 ;

SUR PROPOSITION du Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

DECIDE

Article 1 : La décision du 22 août 2023 portant modification de l'agrément n° 48-04 de la société de transports sanitaires « AMBULANCES VOLPE – VAL BLANCHE UBAYE – 04140 SEYNE LES ALPES » est modifiée ainsi qu'il suit :

Société : AMBULANCES VOLPE
Dénomination : VAL BLANCHE UBAYE
Gérant : Monsieur Sébastien VOLPE
Siège social : Rue Vauban – 04140 SEYNE LES ALPES

Véhicule autorisé

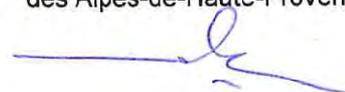
Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1 ^{re} immatriculation	N° de série
24/08/2023	Ambulance C type A/B	RENAULT	DL 605 KB	30/10/2014	VF1FLB1B1EY750988
22/08/2023	VSL	VOLKSWAGEN	DA 678 AG	30/10/2013	WVGZZNZEW532252

Article 2 : La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et / ou de recours contentieux devant la juridiction administrative territoriale compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers et de sa notification pour les intéressés.

Article 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Digne les Bains le 24 août 2023

Pour le Directeur général et par délégation,
Le Directeur départemental de la délégation
des Alpes-de-Haute-Provence,



Bertrand BIJU-DUVAL

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-08-30-00004

ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-001 du 30 août
2023 portant maintien en activité du capitaine
Jean-Luc DARRIOULAT en qualité de
sapeur-pompier volontaire.

Digne-les-Bains, le 30 août 2023

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2023-242-001

Portant maintien en activité du capitaine Jean-Luc DARRIOULAT
en qualité de sapeur-pompier volontaire.

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant la demande de maintien en activité de l'intéressé jusqu'à l'âge de 65 ans ;

Considérant l'avis favorable du médecin-chef de la sous-direction santé du SDIS ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

ARRETTENT :

Article 1 : L'engagement du capitaine Jean-Luc DARRIOULAT (019067) en qualité de sapeur-pompier volontaire, affecté au centre d'incendie et de secours de Barcelonnette, est maintenu jusqu'au 7 octobre 2028, date anniversaire des 65 ans de l'intéressé.

Article 2 : Le maintien en activité au-delà de 60 ans est subordonné au respect des visites médicales périodiques et à l'aptitude médicalement constatée par le groupement de santé et de secours médical du SDIS.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours

Le Préfet,


Jean-Claude CASTEL


Marc CHAPPUIS

NOTIFIÉ LE :
SIGNATURE DE L'AGENT :

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-08-30-00005

ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-002 du 30 août 2023 portant cessation d'activité de Monsieur Jérôme BONNET en qualité de médecin capitaine de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours.

Digne-les-Bains, le 30 août 2023

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2023-242-002

Portant cessation d'activité de Monsieur Jérôme BONNET
en qualité de médecin capitaine de sapeurs-pompiers volontaires,
membre de la sous-direction santé
du service départemental d'incendie et de secours

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant l'absence de réponse à la mise en demeure de reprise d'activité sous deux mois à l'issue d'une période d'absence d'activité ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

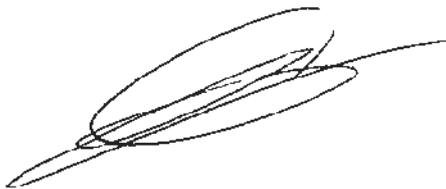
ARRETTENT :

Article 1 : L'engagement de Monsieur Jérôme BONNET (019295) en qualité de sapeur-pompier volontaire, membre de la sous-direction santé affecté au centre d'incendie et de secours de Barcelonnette, prend fin à compter du 18 août 2023.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours



Jean-Claude CASTEL

Le Préfet,



Marc CHAPPUIS

NOTIFIÉ LE :
SIGNATURE DE L'AGENT :

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-08-30-00006

ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-003 du 30 août 2023 portant cessation d'activité de Madame Cécile MONNIER en qualité d'infirmière principale de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours.

Digne-les-Bains, le 30 août 2023

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2023-242-003

Portant cessation d'activité de Madame Cécile MONNIER
en qualité d'infirmière principale de sapeurs-pompiers volontaires,
membre de la sous-direction santé
du service départemental d'incendie et de secours

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant l'absence de réponse à la mise en demeure de reprise d'activité sous deux mois à l'issue d'une période d'absence d'activité ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

ARRETTENT :

Article 1 : L'engagement de Madame Cécile MONNIER (166157) en qualité de sapeur-pompier volontaire, membre de la sous-direction santé affectée au centre d'incendie et de secours de Riez, prend fin à compter du 21 août 2023.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours

Le Préfet,



Jean-Claude CASTEL



Marc CHAPPUIS

NOTIFIÉ LE :
SIGNATURE DE L'AGENT :

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-08-30-00007

ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-004 du 30 août 2023 portant cessation d'activité de Madame Virginie MORAUX en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours.

Digne-les-Bains, le 30 août 2023

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2023- 242 - 004

Portant cessation d'activité de Madame Virginie MOREAUX
en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires,
membre de la sous-direction santé
du service départemental d'incendie et de secours

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant l'absence de réponse à la mise en demeure de reprise d'activité sous deux mois à l'issue
d'une période d'absence d'activité ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

ARRESENT :

Article 1 : L'engagement de Madame Virginie MOREAUX (197145) en qualité de sapeur-pompier
volontaire, membre de la sous-direction santé affectée au centre d'incendie et de secours de Sainte
Tulle, prend fin à compter du 21 août 2023.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement
compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services
d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours

Le Préfet,



Jean-Claude CASTEL



Marc CHAPPUIS

NOTIFIÉ LE :
SIGNATURE DE L'AGENT .

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-08-30-00001

ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-005 du 30 août
2023 portant cessation d'activité de Madame
Ingrid MEYER en qualité d'infirmière de
sapeurs-pompiers volontaires.

Digne-les-Bains, le 30 août 2023

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2023- 242 - 005

Portant cessation d'activité de Madame Ingrid MEYER
en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant la demande de cessation d'activité de l'intéressée en qualité de sapeur-pompier volontaire ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

ARRESENT :

Article 1 : L'engagement de Madame Ingrid MEYER (039187) en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires prend fin à compter du 16 août 2023.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours



Jean-Claude CASTEL

Le Préfet,



Marc CHAPPUIS

NOTIFIÉ LE :
SIGNATURE DE L'AGENT :

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-08-30-00002

ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-006 du 30 août 2023 portant nomination de l'adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires Julien Kerdanet aux fonctions de chef du centre d'incendie et de secours de Gréoux-les-Bains.

Digne-les-Bains, le 30 août 2023

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2023-242-006

Portant nomination de l'adjudant-chef de sapeurs-pompiers
volontaires Julien Kerdanet aux fonctions de chef du centre
d'incendie et de secours de Gréoux les Bains.

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant la candidature de l'adjudant-chef Julien Kerdanet aux fonctions de chef du centre
d'incendie et de secours de Gréoux les Bains ;

Considérant le résultat de l'entretien accordé à l'intéressé à la suite de la diffusion de l'avis de vacance
paru en interne ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

ARRÊTENT :

Article 1 : L'adjudant-chef Julien Kerdanet (094201) est nommé chef du centre d'incendie et de
secours de Gréoux les Bains à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement
compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services
d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours

Le Préfet,



Jean-Claude CASTEL



Marc CHAPPUIS

NOTIFIÉ LE .
SIGNATURE DE L'AGENT :



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
95 avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
www.sdis04.fr - contact@sdis04.fr

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-08-30-00003

ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-242-007 du 30 août 2023 portant cessation d'activité de Madame Cécile MARET-PINTO en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours.

Digne-les-Bains, le 30 août 2023

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2023-242-007

Portant cessation d'activité de Madame Cécile MARET-PINTO
en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires,
membre de la sous-direction santé
du service départemental d'incendie et de secours

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant l'absence de réponse à la mise en demeure de reprise d'activité sous deux mois à l'issue d'une période d'absence d'activité ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

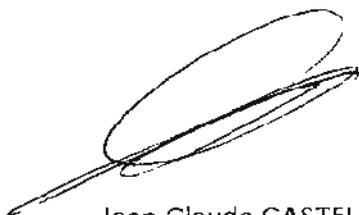
ARRETTENT :

Article 1 : L'engagement de Madame Cécile MARET-PINTO (070450) en qualité de sapeur-pompier volontaire, membre de la sous-direction santé affectée au centre d'incendie et de secours de Digne les Bains, prend fin à compter du 18 août 2023.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours



Jean-Claude CASTEL

Le Préfet,



Marc CHAPPUIS

NOTIFIÉ LE :
SIGNATURE DE L'AGENT :